

## **GROUPE : 3 ENERGIE**

Présentation des membres :

Méthodologie :

- La réponse aux 8 questions qui ont été posées dans la fiche d'information
- La prise des informations dans le plan national et les intégrés dans le travail.

### **I. Bref aperçu du secteur (Missions et/ou attributions) :**

Conformément à l'ordonnance N° 15/015 du 21 Mars 2015 fixant les attributions du ministère, les missions du MRHE sont :

- Politique de l'énergie sous toutes ses formes notamment l'élaboration de la stratégie de l'énergie électrique, la mise en place d'un plan directeur de l'électricité et les mécanismes de régulation ;
- Reformes et restructuration afférentes nécessaire pour améliorer l'efficacité du secteur en collaboration le ministère du portefeuille ;
- Gestion des ressources énergétiques.

### **II. Les reformes en cours du secteur pouvant intégrer les efforts de décarbonation du point de vue de l'économie nationale :**

#### **1. Réformes engagées :**

- La loi 014/011 du 17 Juin 2014, Relative au secteur de l'électricité en RDC qui a pour conséquence :
  - Libéralisation du secteur ;
  - La loi fait obligation à la protection d'environnement pour les projets du développement dans le secteur ;
  - La diversification des sources énergétiques ;
  - Promotion des énergies renouvelables ;
  - Elle encourage l'efficacité énergétique.

#### **2. Réformes non engagées :**

- Elaboration des mesures d'application de la loi, dont les décrets prévoient parmi lesquelles : (la mise en place de l'autorité de régulation, l'établissement publique chargé de la promotion et du financement de l'électrification en milieu rural et périurbain, etc.
- La transformation des services **SN Energie Nouvelle** en agence notamment : L'Agence National d'Electrification Rural (Définition des politiques et normes en matière des énergies non traditionnel ; planifier les objectifs nationaux de production et d'utilisation ; Faire profiter aux communautés rurales des ressources énergétiques non traditionnel ; promouvoir les recherches en matière des EnR)

#### **3. Initiatives et projet :**

- L'Initiative SE4ALL : (Qui a permis de mettre en place l'Atlas des énergies renouvelables qui est présente la cartographie des sites) ;
- Les projets de construction des barrages de grande et moyenne puissance ;
- Des barrages en cours de réhabilitation ;

- Sites identifiés pour la construction des micros centrales et pour le développement des autres sources des énergies renouvelables tel que contenue dans l'atlas. Cfr. Atlas des énergies renouvelables

### **III. Les priorités du secteur de l'énergie suivant la feuille de route**

L'objectif du gouvernement est celui de passer de 9 à 18% de 2012 à 2016 de l'accès pour tous à l'énergie

1. Finaliser les réformes du secteur en vue d'améliorer son cadre légal et institutionnel ;
2. Réhabilitation des installations existantes et construction des nouvelles unités de production énergétique en vue d'accroître la capacité de production ;
3. Améliorer la déserte nationale en électricité ;
4. Favoriser les interconnexions électriques avec les pays voisins dans le cadre de la politique d'intégration nationale

Comme projets :

- La réhabilitation des centrales (Inga 1 et 2, Zongo, etc.), la réhabilitation des centrales géothermiques ;
- La construction des centrales
  - Hydroélectrique : notamment INGA 3 BC, KATENDE, KAKOBOLA, RUZIZI 3, etc. ;
  - Solaire : Megatron 1.2 MW à Kananga ;
  - Gaz : Central de gaz méthane à Bukavu
- Extension des lignes : la construction de la ligne Inga – Kinshasa, qui pourra appuyer la diminution de l'utilisation des énergies bois à Kinshasa ; etc.

### **IV. Les indicateurs possibles à proposer pour rendre l'économie verte au niveau de chaque réforme ou chaque projet**

Après discussion dans le groupe, il a été relevé que dans le secteur de l'énergie il est difficile à ce stade de donner des indicateurs en rapport avec l'économie verte, mais plutôt la loi en elle-même fait la promotion de la protection de l'environnement.

### **V. Les lacunes légales et institutionnelles ou des capacités pour amorcer une transition verte et décarbonisée tout en soutenant la croissance économique**

**Légales :**

- Absence d'une loi pour permettre cette transition verte et décarbonisée ;
- Absence des mesures d'application de la loi relative au secteur de l'électricité ;
- L'insuffisance d'implication politique et financière au niveau national ;

**Institutionnelles :**

- Existence des institutions créées, mais non fonctionnelles ;
- Manque d'une coordination dans le secteur sur la transition verte ;
- Insuffisance des capacités (Technique, Humaines, Financière) ;

### **VI. Les barrières ou goulots d'étranglement et défis à relever pour s'engager dans le processus de réduction sobre en carbone (LEDS) rendre l'économie verte sur tous les plans**

- Les déficits énergétiques dans des villes ;

- La pauvreté des populations rurales et périurbaines, qui ne pourraient pas supporter les couts de la nouvelle technologie ;
- Déficit de compréhension de l'économie verte et lacune de sensibilisation auprès des populations ;
- Faible implication de l'Etat dans la mise en œuvre ;
- Manque des outils nécessaires ;
- Faible implication de la femme dans la recherche des solutions dans l'électrification ;
- Difficulté d'accès direct aux crédits alloués au MRHE destinés à l'électrification.

**VII. Possibilité de mobilisation de recettes de l'Etat pour devenir bientôt un pays émergent à travers la mise en œuvre de la stratégie de développement sobre en carbone**

- L'application de la loi sur le secteur de l'électricité et ses mesures d'accompagnements qui permettront de réaliser des recettes ;
- Rationaliser les exonérations des équipements électriques et autres matérielles énergétiques du secteur en vue d'accroître les investissements et s'assurer de la réalisation des projets relatifs à l'énergie dans les délais, ainsi que la mobilisation des recettes ;

**VIII. Formulation des recommandations :**

- Implication du gouvernement dans la mise à jour régulière de l'atlas sur les énergies renouvelables ;
- Large diffusion de l'atlas des énergies renouvelables ;
- Identification et promotion des autres sources d'énergies renouvelables (Géothermique), en vue de l'exploitation de l'électricité ;
- Création des banques d'investissement dans le secteur l'énergie ;
- Mobiliser des financements pour la mise en œuvre des Energies Renouvelables ;
- Créer des centres de recherche et des universités dédiés aux énergies renouvelables ;
- Vulgarisation et sensibilisation des paysans dans la recherche des solutions de l'électrification rurale ;
- Sensibiliser les partenaires techniques et financiers pour leur alignement aux priorités du gouvernement en rapport avec l'aide financière à obtenir ;
- Mise en place d'une coordination sectorielle en rapport avec les questions environnementales ;
- Accorder un budget conséquent aux projets et programmes de développement des énergies renouvelables ;
- Respecter les conditionnalités sur certaines aides publiques au développement (APD) attendues des partenaires techniques et financiers en vue d'attirer les investissements dans le secteur.